

### Questions orales

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, on m'informe que c'est le Conseil des industries forestières, porte-parole de l'ensemble de l'industrie, qui était chargé d'informer les sociétés en cause. Voilà comment ces sociétés en auraient été informées. Un grand nombre d'entre elles ont demandé et obtenu l'exemption, ce qui prouve que l'information circulait.

\* \* \*

### LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

#### LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LES RÈGLES DE COMPTABILITÉ ET DE VÉRIFICATION

**M. W. Paul McCrossan (York—Scarborough):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son rapport remis vendredi dernier, le juge Estey déclarait qu'à partir de 1982 ou 1983, les gestionnaires de la Banque commerciale du Canada et de Norbanque avaient surestimé leurs actifs et leurs revenus, avec l'approbation inconditionnelle des vérificateurs de ces banques. Il a également constaté que les règles de vérification et les méthodes comptables de ces banques étaient nettement inappropriées. Est-ce que le ministre prendra des mesures visant à mettre immédiatement sur pied un comité consultatif constitué de banquiers, de représentants des comptables et des vérificateurs ainsi que de représentants de l'Inspecteur général, dans le but de formuler de nouvelles règles de vérification et de comptabilité, comme le recommande le juge Estey pour que la population canadienne puisse à nouveau faire confiance aux états financiers de nos banques?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le juge Estey a déclaré très clairement que le système bancaire canadien était solide et que les Canadiens pouvaient s'y fier. Pour répondre à la question du député, disons que le juge Estey a fait une proposition extrêmement intéressante. Il y a eu des discussions officieuses allant dans le même sens que la proposition du juge Estey. Nous examinons très attentivement sa proposition et nous devrions être en mesure d'y répondre en détail au moment opportun.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

#### LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR À DÉTROIT—LA NÉCESSITÉ DE PRÉVOIR DES INSTALLATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Je crois savoir qu'il doit s'entretenir, demain, avec Lee Thomas, chef

de l'Agence américaine de protection de l'environnement. S'engage-t-il à faire pression sur M. Thomas pour qu'il veuille à ce que le gouvernement fédéral américain prenne toutes les dispositions à sa portée pour que l'incinérateur de Détroit soit pourvu, lors de sa construction, des installations nécessaires à la protection de l'environnement, de manière à ne pas menacer la santé et la sécurité des habitants de Windsor et du sud-ouest de l'Ontario en général?

**L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):** En effet, monsieur le Président, j'en donne l'assurance au député. Je passerai la journée de demain en compagnie de M. Thomas. Notre ordre du jour comprend sept questions d'intérêt bilatéral, et celle de l'incinérateur de Détroit figure en tête de liste. Il n'y a pas de mésentente entre M. Thomas et moi à propos de l'environnement; à vrai dire, nous épousons les mêmes points de vue. La requête de l'EPA a été déboutée par les tribunaux pour des raisons de forme plutôt que de fond. Les gouvernements de l'Ontario, du Canada et des États-Unis comptent poursuivre l'affaire devant les tribunaux afin d'obtenir gain de cause, comme le souhaite le député.

#### ON DEMANDE DE RENVOYER L'AFFAIRE À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre. Puisque le Canada et les États-Unis s'entendent, verra-t-il à ce que les États-Unis consentent à renvoyer l'affaire à la Commission mixte internationale sur un ordre précis, ce qui a fait défaut jusqu'ici? D'autre part, se joindra-t-il au gouvernement ontarien qui veut s'adresser aux tribunaux américains en vue d'obtenir une injonction pour empêcher la ville de Détroit de construire un incinérateur dépourvu de dispositif antipollution?

**L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, c'est précisément parce que le Canada et les États-Unis s'entendent en matière d'environnement que nous serions mal venus de saisir la Commission mixte internationale de cette affaire. Nous ne le faisons, d'ordinaire, que pour des questions litigieuses, afin qu'elle serve d'arbitre indépendant pour les régler. Nous ne négligerons aucune voie légale ou diplomatique. Nous joignons nos efforts à ceux de Queen's Park et de l'Agence américaine de protection de l'environnement. On trouve, à la source du problème, l'État du Michigan et la ville de Détroit, et non pas Lee Thomas, l'Agence américaine de protection de l'environnement et le gouvernement américain. Voilà pourquoi nous procédons comme je l'ai dit.

• (1500)

**M. le Président:** Le député de Windsor—Walkerville pourra poser une seule question.